



Projet d'usine de production de batteries à Douvrin/Billy-Berclau

Concertation du 25 février au 23 avril 2021

COMPTE-RENDU DU WEBINAIRE SUR LE TISSU INDUSTRIEL ET L'EMPLOI DANS LES HAUTS-DE-FRANCE - 15 mars 2021



Bertrand Zuindeau 15/3 19:29
A raison, les intervenants insistent sur la formation professionnelle, mais qu'en est-il de la formation initiale et des formations supérieures. Des liens existent-ils avec les Ecoles et les Universités régionales ? Derrière la question, il y a bien sûr l'enjeu des jeunes primo-accédants au marché du travail.

Monsieur Delabroye 15/3 19:26
Un technicien en maintenance de niveau BTS, sur quel poste et quel est le besoin de formation pour entrer chez ACC? Les formations de niveau 3 comme présenté précédemment?

Bonjour à tous et bienvenue pour ce webinaire sur l'évolution du tissu industriel et de l'emploi dans les Hauts-de-France à horizon 2030 !

15/3 19:22
Toutes les présentations faites par les intervenants

Participer

Vous souhaitez poser une question à l'oral ?
Envoyez-nous votre mail et votre question à l'adresse suivante
questions@concertation-acc-batteries.fr

ACC
AUTOMOTIVE CELLS Co

Projet d'usine de production de batteries à Douvrin / Billy Berclau
Concertation du 25 février au 23 avril 2021





Le webinaire s'est déroulé de 18h à 20h.

Il s'inscrivait dans le cadre de la concertation sur le projet d'usine de production de batteries à Douvrin/Billy-Berclau, porté par la société ACC. Cette concertation préalable se déroule du 25 février au 23 avril 2021 inclus.

Il avait pour objectif de permettre aux participants de s'informer et d'échanger avec un panel d'experts sur le contexte économique territorial dans lequel s'inscrit le projet d'usine de production de batteries de Douvrin/Billy-Berclau, sous un angle prospectif autour de l'évolution du tissu industriel et de l'emploi à horizon 2030.

Les participants avaient la possibilité de poser des questions par écrit en direct dans le livechat, ainsi qu'à l'oral en visioconférence. L'ensemble des questions et avis exprimés dans le livechat sont retranscrits en annexe de ce compte-rendu.

Intervenants :

- **Laurent BUCHAILLAT**, Secrétaire général pour les Affaires régionales (SGAR) – Hauts-de-France
- **Bruno FRIMAT**, directeur régional adjoint de l'ADEME en Hauts-de-France
- **Philippe VASSEUR**, président de la mission Rev3
- **Fanny LEFEBVRE**, directrice des affaires publiques de la CCI Hauts-de-France
- **Olivier VERHAEGHE**, consultant pour l'Observatoire des métiers de la métallurgie
- **Thibault DOUAY**, directeur de la formation professionnelle continue au sein de la Région Hauts-de-France
- **Jean-Charles DEBERT**, directeur de l'innovation à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp)
- **Didier THOMAS**, directeur territorial de Pôle emploi Pas-de-Calais
- **Anne-Sophie PARFANT**, directrice de l'agence Pôle emploi de Nœux-les-Mines

Commission nationale du départ public (CNDP) :

- **Etienne BALLAN**, garant de la concertation
- **Anne GIRAULT**, garante de la concertation

ACC :

- **Jean-Baptiste PERNOT**, directeur des opérations
- **Hubert CHAPPOTTEAU**, directeur des ressources humaines

Animation : Rachid LAMRINI, Systra



Table des matières

1. Introduction du webinaire par le Secrétaire général pour les Affaires régionales – Hauts-de-France_.....	3
2. Principes et modalités de la concertation_.....	4
3. Le projet ACC en bref_.....	5
4. L'évolution du tissu industriel dans les Hauts-de-France_.....	7
Les tendances et perspectives d'évolutions de la mobilité électrique_.....	7
Les grandes mutations du tissu industriel dans les Hauts-de-France_.....	8
L'industrie automobile dans les Hauts-de-France et les stratégies d'ancrage territorial des projets_.....	8
Échanges avec le public_.....	9
5. Les acteurs et outils pour accompagner les transitions du tissu industriel des Hauts-de-France_.....	12
Le volet formation_.....	12
Le volet recrutement_.....	14
Échanges avec le public_.....	15
6. Conclusion.....	17
Annexe : expressions du public dans le livechat.....	18



Rachid LAMRINI, animateur, indique que le webinaire est organisé dans le cadre de la concertation préalable sur le projet ACC d'usine de production de batteries à Douvrin/Billy-Berclau, projet industriel dans les Hauts-de-France lié à la mobilité électrique. Il explique que la thématique de cette réunion est centrée sur les mutations du tissu industriel et des emplois dans les Hauts-de-France, et sur les stratégies et outils que mettent en œuvre les acteurs du territoire pour répondre à ces mutations. Il précise l'organisation et le déroulement du webinaire, et présente les intervenants.

1. Introduction du webinaire par le Secrétaire général pour les Affaires régionales – Hauts-de-France_

Laurent BUCHAILLAT, Secrétaire général pour les Affaires régionales (SGAR) – Hauts-de-France, introduit le webinaire en revenant sur ce qui fonde le soutien massif apporté par l'Etat au projet de la société ACC. Il rappelle que le projet d'ACC dans son ensemble comprend un volet de recherche et développement dans l'ouest de la France, un projet d'usine à Douvrin/Billy-Berclau et un autre à Kaiserslautern, en Allemagne. Il indique que ce projet bénéficie du soutien financier des Etats français et allemand à hauteur de 1,3 milliard d'euros, soit 26% de l'investissement total. Il souligne qu'il s'agit d'un soutien exceptionnel, qui traduit le caractère stratégique du projet d'ACC, pour accompagner la transition écologique, mais aussi pour assurer la souveraineté de l'Europe en matière de batteries dans un contexte de profonde mutation du secteur automobile.

Il explique que le soutien de l'Etat au projet d'implantation d'une usine de production de batteries dans les Hauts-de-France est apparu évident, d'abord parce que la Région dispose des compétences nécessaires, tirées de son histoire industrielle et d'une tradition d'excellence dans le secteur automobile. Ensuite, parce que le positionnement géographique du territoire constitue un atout au regard de ses capacités de desserte routière, ferroviaire et fluviale. Enfin, parce que les acteurs de la Région ont pensé et anticipé la mutation vers une économie décarbonée, à travers la démarche Rev3 – Troisième révolution industrielle.

Il identifie trois principaux enjeux à relever, du point de vue des acteurs publics, pour permettre la bonne émergence du projet. Le premier est de mener à bien les procédures d'autorisation de construction et d'exploitation, tant du point de vue de la protection de l'environnement que de la sécurité industrielle. Le deuxième enjeu est celui de la mise en œuvre d'un travail partenarial entre ACC et les acteurs du territoire pour identifier les compétences nécessaires dans le cadre du projet, et mettre en place les dispositifs qui permettront de répondre à ce besoin. Le troisième enjeu est d'intégrer le projet dans l'écosystème régional.



2. Principes et modalités de la concertation_

Retrouvez le diaporama présenté par les garants sur [la page des comptes-rendus et replays du site internet de la concertation](#)

Etienne BALLAN, garant de la concertation, explique que le projet de la société ACC à Douvrin/Billy-Berclau fait l'objet d'une concertation préalable au titre du code de l'environnement. Compte tenu de la nature et du montant de l'investissement, ACC a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) au titre de l'article L121-8 du code de l'environnement. Le 4 novembre 2020, la CNDP a décidé de confier la mise en œuvre de la concertation au porteur de projet, sous l'égide de deux garants, Madame Anne GIRAULT et Monsieur Etienne BALLAN, qu'elle a nommés le 16 novembre 2020.

Etienne BALLAN indique que la Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante, qui défend le droit de toute personne à participer à l'élaboration de la décision publique, comme le veut la Constitution (article 7 de la Charte de l'environnement). Il précise que ce droit sert à débattre du bien-fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises.

Il rappelle les principes d'une concertation préalable garantie par la CNDP, qui sont :

- ↘ l'indépendance : les garants ne sont pas liés aux parties prenantes concernées par le projet ;
- ↘ la neutralité : les garants sont neutres, ils ne donnent pas d'avis sur le fond du projet ;
- ↘ la transparence : l'information est complète et sincère, et largement diffusée. La concertation est ouverte à tous, les échanges font l'objet de comptes rendus ;
- ↘ l'égalité : chaque personne a la possibilité de s'exprimer et de développer ses arguments, sans considération pour son poids politique, social, économique ou autre ;
- ↘ l'argumentation : sont retenus les propos argumentés, qui sont expliqués ;
- ↘ l'inclusion : les modalités d'information et de concertation sont variées et permettent de toucher tous les publics concernés, y compris les personnes les plus éloignées des arènes publiques.

Il présente par ailleurs le rôle des garants de la concertation. Ces derniers garantissent au public :

- ↘ la qualité et la sincérité des informations diffusées par ACC (dossier de concertation, réponses aux questions, etc.)
- ↘ la possibilité de demander à la CNDP des expertises complémentaires indépendantes
- ↘ la possibilité de s'exprimer librement et par des moyens variés
- ↘ Le respect des principes et valeurs d'une démarche de participation du public.



Etienne BALLAN souligne que les garant ne prennent pas partie sur le fond du projet.

Il décrit les modalités de participation à la concertation et énumère les rendez-vous de la concertation.

Ouverture de la concertation : le 10 mars à Billy-Berclau

Réunion de restitution : le 20 avril à Lens

↳ Sur les questions locales

Réunion publique sur la sécurité industrielle, le 7 avril à Douvrin

↳ Sur les questions locales et régionales

- Webinaire sur le tissu industriel et l'emploi dans les Hauts de France, le 15 mars
- Atelier compétences et formations, le 25 mars à Ruitz

↳ Sur les questions nationales et internationales : cycle de 3 webinaires

- sur la mobilité électrique, le 16 mars
- sur la politique industrielle en faveur de la mobilité électrique, le 30 mars
- sur les impacts environnementaux des batteries, le 13 avril

Retrouvez le calendrier des prochains rendez-vous [en cliquant ici](#).

3. Le projet ACC en bref_

Retrouvez le diaporama présenté par ACC sur [la page des comptes-rendus et replays du site internet de la concertation](#)

■ Qui est ACC ?

Jean-Baptiste PERNOT, directeur des opérations de la société ACC, présente la co-entreprise ACC, créée il y a 7 mois par Saft, PSA et Opel, dans le cadre de l'Alliance européenne des batteries. Il précise qu'ACC fait partie du groupement de projets « importants d'intérêt européen commun » (PIIEC) approuvé et lancé par l'Union européenne en décembre 2019.

Il explique que la société ACC est dédiée à la fabrication de cellules et modules de batteries pour véhicules électriques en Europe, avec l'objectif d'une production à grande échelle en France et en Allemagne, afin d'accompagner la transition énergétique et développer des emplois hautement qualifiés. Il précise que cette production devrait permettre d'équiper 1 million de voitures par an, à l'horizon 2030.

Il indique qu'ACC prévoit quatre implantations en Europe :

↳ un centre de recherche et développement (R&D) à Bruges, près de Bordeaux (33) ;





- ↘ une usine pilote à Nersac, près d'Angoulême (16) ;
- ↘ une usine de production de batteries à Douvrin/Billy-Berclau, dans la région Hauts-de-France ;
- ↘ une seconde usine de production de batteries à Kaiserslautern, en Allemagne.

■ Le contexte du projet ACC

Jean-Baptiste PERNOT indique que le projet s'inscrit dans le contexte de la transition énergétique, qui induit une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports. Il explique que les transports sont aujourd'hui la première cause des émissions de gaz à effet de serre (GES), et que 96 % des émissions de GES induites par les transports sont constituées de CO₂ provenant de la combustion de carburants. Il explique que, dans ce contexte, les Etats ont mis en place des règles encourageant le développement du marché des véhicules électriques, développement qui se constate aujourd'hui dans les faits.

Jean-Baptiste PERNOT indique que le projet s'inscrit par ailleurs dans un contexte marqué par la domination des acteurs asiatiques sur le marché des batteries pour véhicules électriques.

■ Les chiffres-clés du projet d'usine de Douvrin – Billy-Berclau

Jean-Baptiste PERNOT indique que l'usine de Douvrin/Billy-Berclau va s'installer sur un site de 34 hectares, à côté du site PSA Douvrin, à cheval sur les communes de Billy-Berclau et de Douvrin, sur le Parc des industries Artois-Flandres. ACC va acheter des terrains à Stellantis, pour permettre la construction des différents blocs de l'usine au cours des prochaines années. ACC envisage d'installer de 3 à 4 blocs de production d'ici 2030, ce qui représente un investissement de plus de 2 milliards d'euros. D'après les estimations d'ACC, le niveau d'emploi pourrait atteindre progressivement 1 400 à 2 000 emplois en 2030. Ce nombre dépendra de la compétitivité réelle d'ACC et du niveau du marché automobile européen, impactant directement la demande en batteries et le volume de production.

Jean-Baptiste PERNOT souligne le soutien fort apporté par l'Etat et par les collectivités au projet. Il précise que le projet est soutenu financièrement par :

- ↘ La région Hauts-de-France, à hauteur de 80 M€ ;
- ↘ Le Syndicat intercommunal de la zone industrielle Artois-Flandres (SIZIAF), à hauteur de 20 M€ ;
- ↘ La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, à hauteur de 11,97 M€ ;
- ↘ La Communauté d'agglomération Lens-Liévin, à hauteur de 9,03 M€.



4. L'évolution du tissu industriel dans les Hauts-de-France_

Trois acteurs du territoire interviennent pour évoquer différents aspects de l'évolution du tissu industriel dans les Hauts-de-France et présenter le contexte territorial dans lequel s'ancre le projet ACC d'usine de production de batteries à Douvrin/Billy-Berclau.

Retrouvez les diaporamas présentés par les intervenants sur [la page des comptes-rendus et replays](#) du site internet de la concertation

Les tendances et prospectives d'évolutions de la mobilité électrique_

Bruno FRIMAT, directeur régional adjoint de l'ADEME en Hauts-de-France, présente l'ADEME, établissement public sous tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'ADEME travaille sur les domaines de l'énergie, de l'économie circulaire, du transport et de la qualité des sols et de l'air, et a pour rôle de mettre en place les conditions pour répondre aux défis de l'urgence climatique et de la préservation des ressources. Il explique que l'ADEME s'attache à imaginer des scénarios pour répondre aux accords signés aux niveaux national et international sur le sujet du défi climatique. Cette démarche de prospective vise à aider les acteurs économiques à imaginer les évolutions et les enjeux de demain.

Bruno FRIMAT présente les tendances et prospectives identifiées par l'ADEME pour la mobilité du futur. Il rappelle que la France s'est engagée à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Il indique que le secteur du transport, qui émet environ 36% de gaz à effet de serre - devant les secteurs de l'industrie et du résidentiel, est le premier secteur sur lequel il convient d'intervenir pour atteindre cet objectif. Il explique que, dans ce contexte, la mobilité doit être repensée, autour des trois axes suivants :

- ↳ Maîtriser : limiter les déplacements ;
- ↳ Reporter : choisir des alternatives plus vertueuses ;
- ↳ Améliorer : changer de motorisation.

Il indique que le scénario prospectif imaginé par l'ADEME entre 2035 et 2050 pour atteindre l'objectif de décarbonation des transports, prévoit une évolution des mobilités marquée par moins de déplacements et plus de mobilités partagées, ainsi qu'une évolution du parc automobile vers des véhicules GNV, hybrides rechargeables et électriques. Dans ce scénario, les émissions moyennes du parc automobile passeraient de 167 g CO₂/km aujourd'hui, à 103 g CO₂/km en 2035 et 47 g CO₂/km en 2050. Bruno FRIMAT précise que, sur sa durée de vie totale, un véhicule électrique émet 2,5 fois moins de gaz à effet de serre qu'un véhicule diesel. Il relève que, dans ce cycle de vie, la production de la batterie a un fort impact. Il explique que pour réduire cet impact, les batteries doivent être construites au plus près des usages.



Les grandes mutations du tissu industriel dans les Hauts-de-France_

Philippe VASSEUR, président de la mission Rev3, présente la démarche collective Rev3, portée par le monde politique, économique et universitaire dans les Hauts-de-France, pour réussir les mutations technologiques et environnementales liées à la troisième révolution industrielle.

Il souligne que la région Hauts-de-France a l'expérience des mutations : elle a d'abord été au cœur de la première révolution industrielle. Elle a ensuite opéré une reconversion industrielle axée notamment sur le secteur automobile, dans le cadre de la deuxième révolution industrielle. Elle connaît aujourd'hui de nouvelles mutations dans le cadre de la troisième révolution industrielle, mutations qui touchent notamment le secteur automobile, marqué par le déclin des véhicules à moteur thermique au profit des véhicules électriques.

Philippe VASSEUR indique que ces nouvelles mutations représentent une opportunité à plusieurs titres. D'abord pour l'environnement et le climat. Ensuite pour l'économie et l'emploi des Hauts-de-France, qui ont l'opportunité de se positionner comme une région leader de la fabrication de batteries et une région majeure dans le domaine de l'électromobilité.

Philippe VASSEUR indique que dans ce contexte, les acteurs de Rev3 accordent une importance primordiale au projet d'ACC, qui se présente comme le pilier d'une nouvelle filière et le cœur d'une chaîne de valeur qui inclut l'écosystème local des entreprises. Il indique qu'il faut considérer la place d'ACC dans un ensemble et explique que la mission de Rev3 est de fédérer toutes les parties prenantes du territoire pour leur permettre de bénéficier de la réussite du projet.

L'industrie automobile dans les Hauts-de-France et les stratégies d'ancrage territorial des projets_

Fanny LEFEBVRE, directrice des affaires publiques de la CCI Hauts-de-France, souligne l'engagement et le soutien de la CCI Hauts-de-France en faveur du projet d'ACC. Elle rappelle le rôle structurant de la filière automobile pour l'économie de la région. Elle indique que d'après une étude¹ menée en octobre 2019 par la CCI Hauts-de-France en partenariat avec l'Association Régionale de l'Industrie Automobile (ARIA), le pôle i-Trans et la DIRECCTE, la filière automobile régionale représente plus de 56 000 emplois. Cette étude montre par ailleurs qu'un emploi direct chez les constructeurs automobiles génère plus de 3,5 emplois indirects, chez les équipementiers, la sous-traitance et les services. La CCI prévoit un même effet multiplicateur pour le projet ACC, qui devrait générer 3 à 4 emplois indirects, pour 1 emploi direct au sein de l'usine.

¹ <https://hautsdefrance.cci.fr/actualites/filiere-automobile-region-travailler-ensemble-aujourd'hui-plus-jamais/>



Fanny LEFEBVRE indique que la CCI est pleinement engagée pour accompagner et ancrer le projet ACC dans le territoire, à travers différentes actions :

- ↘ en reliant les entreprises régionales aux opportunités générées par le projet, à travers la mise en relation bilatérales entre entreprises, mais aussi à travers les Rencontres Industrielles Régionales (RIR) organisées chaque année avec Cap Industrie notamment. Par ailleurs, le 25 mars prochain, la CCI lance la plateforme « CCI Business », qui permettra aux entreprises de découvrir les opportunités de marché liées à l'industrie.
- ↘ en mettant à disposition son outil de formation, et en échangeant avec ACC et les acteurs régionaux pour mettre en place des formations sur mesure.

Échanges avec le public_

Anne GIRAULT, garante de la concertation, relaie trois questions posées par les participants sur le livechat, sur le sujet de la transition de l'emploi :

- ↘ **Un participant demande comment va être gérée et accompagnée la création des nouveaux métiers dans le cadre du nouvel outil industriel.**
- ↘ **Un participant pose une question sur le nombre d'emplois directs qui vont être créés et sur leur répartition en fonction du calendrier du projet.**
- ↘ **Un participant interroge ACC sur le nombre d'emplois indirects qui vont être créés dans le cadre de son projet d'usine à Douvrin/Billy-Berclau.**

Jean-Baptiste PERNOT indique qu'ACC est en train de recenser les futurs types d'emplois et de compétences nécessaires à terme. ACC a prévu de travailler avec les acteurs régionaux pour la réponse aux besoins de formation. Des plans de formations internes vont par ailleurs être prévus, au sein d'ACC. En outre, l'usine pilote d'ACC à Nersac, près d'Angoulême, contribuera à former les salariés de l'usine de Douvrin/Billy-Berclau.

Jean-Baptiste PERNOT indique que d'après les estimations ACC, l'usine de Douvrin/Billy-Berclau devrait employer entre 1400 et 2000 personnes à l'horizon 2030 : le nombre d'employés dépendra de la compétitivité réelle d'ACC et du niveau du marché automobile européen, impactant directement la demande en batteries et le volume de production. Il précise qu'à ce stade du projet, les estimations d'emplois d'ACC prévoient la création de 200 à 300 emplois en 2023, pour la phase de démarrage du premier bloc, puis une montée en puissance de l'emploi au fur et à mesure de la construction des blocs de production.

Il explique qu'il n'est pas possible à ce stade de chiffrer les emplois indirects. Il souligne que les besoins seront multiples. Durant la phase de construction de l'usine en 2022-2023, plusieurs centaines de personnes seront mobilisées à la réalisation des travaux, d'après les estimations



d'ACC. Chaque construction d'un nouveau bloc de production donnera lieu à la mobilisation de ressources provisoires pour mener à bien le chantier.

Par ailleurs, l'usine aura besoin de sous-traitants locaux pour la maintenance et les services, mais aussi de fournisseurs. ACC rencontre actuellement des entreprises de la région dans cette perspective, afin de développer un tissu de fournisseurs qui contribuera à rendre ses batteries les plus compétitives possibles.

Philippe VASSEUR relève que de nouveaux emplois vont être générés directement par ACC mais aussi, plus largement, par l'ensemble de la filière de l'électromobilité dans laquelle s'insère le projet. Il explique que dans le cadre de Rev3, différents travaux sont menés avec les acteurs territoriaux, notamment le Conseil Régional, mais aussi l'ADEME, pour déterminer quels seront les emplois du futur et mettre en place les formations adaptées. Il souligne la volonté d'apporter une réponse collective aux questions de formation et précise que la mise en place de l'action de formation est d'ores-et-déjà en cours.

Fanny LEFEBVRE rejoint les propos de Philippe VASSEUR et rappelle que la CCI est à disposition pour mettre en place des formations sur-mesure et pour accompagner le développement de l'emploi régional pour les équipementiers, les produits intermédiaires, la sous-traitance, ainsi que pour le volet logistique et *supply chain* (chaîne d'approvisionnement) auquel la CCI est particulièrement attentive. Elle indique que la CCI Hauts-de-France soutient le lancement d'une Cité internationale de la logistique.

Olivier VERHAEGHE, consultant pour l'Observatoire des métiers de la métallurgie, travaillant depuis plusieurs années sur l'anticipation des métiers et des besoins de la filière automobile, apporte des précisions sur les nouveaux métiers dans le cadre de l'électrification des véhicules. Il explique que le développement de l'électromobilité s'accompagne de besoins importants de métiers de conception et ingénierie.

Selon lui, dans le contexte de l'actualité économique locale, marquée notamment par la fermeture de l'usine Bridgestone et la baisse de l'activité de production de moteurs thermiques de PSA Douvrin, le projet d'ACC représente une opportunité d'assurer des passerelles professionnelles et de sécuriser des emplois pour les salariés de ces entreprises. Il indique qu'il convient, dans ce cadre, d'anticiper le besoin en formation et de travailler d'arrache-pied sur l'adaptation de la formation pour les demandeurs d'emplois et les travailleurs intéressés par une mobilité professionnelle vers ce projet industriel.

Bruno FRIMAT, ADEME, souligne le besoin d'adaptation des métiers de l'automobile aux nouvelles technologies. Il indique qu'il va falloir accompagner la mutation vers les technologies



électriques, pour faire en sorte que l'ensemble des salariés du secteur automobile puisse intégrer cette nouvelle approche qu'est l'électromobilité.

Anne GIRAULT relaie deux autres questions posées par les participants sur le livechat :

↳ **Une question porte sur la place du projet d'ACC dans le cadre des plans de relance français et européen.**

↳ **Une autre question porte sur le tour de table financier du projet.**

Laurent BUCHAILLAT, SGAR, explique que le projet d'ACC ne s'inscrit pas directement dans le plan de relance français mais qu'il est au cœur de la logique de ce plan et de ses trois priorités qui sont :

- la transition écologique ;
- la cohésion sociale ;
- la compétitivité des entreprises.

Le soutien public apporté au projet ne s'inscrit donc pas dans le cadre du financement du plan de relance. En revanche, les actions qui seront conduites pour accompagner au mieux le projet bénéficieront pour certaines des crédits du plan de relance, par exemple dans le domaine de la formation.

Jean-Baptiste PERNOT, ACC, apporte des précisions sur le financement du projet ACC. Il indique que le projet dans son ensemble représente un investissement d'environ 5 milliards d'euros d'ici 2030, dont 26% seront financés par des aides publiques françaises (État et collectivités territoriales des Hauts-de-France et de Nouvelle-Aquitaine) et allemandes, dans le cadre du Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC ou IPCEI en anglais) dont fait partie ACC. Il explique que les IPCEI permettent de bénéficier de certaines aides à l'innovation, pour aider la recherche, le développement et le démarrage des premières usines.

Il détaille le montant des financements publics, qui s'élèvent à environ 1,3 milliard d'euros, dont deux tiers de financements français et un tiers de financements allemands.

↳ **Un participant sur le livechat souhaite savoir si les batteries produites par ACC bénéficieront des techniques disponibles les plus efficaces et performantes, dans un secteur qui évolue rapidement face à une concurrence très agressive.**

Jean-Baptiste PERNOT souligne que le projet d'ACC vise à produire non pas les batteries d'aujourd'hui, mais les batteries de demain, qui bénéficieront des meilleures techniques



disponibles. Il indique qu'un travail important de recherche et développement est actuellement en cours sur les quatre prochaines générations de batterie.

Il précise que les générations de batteries qui seront produites à partir de 2023 dans l'usine d'ACC à Douvrin/Billy-Berclau auront des performances supérieures à celles produites aujourd'hui, avec des densités d'énergie de 20 à 30% supérieures et des temps de recharge de 30 à 40% supérieurs.

Olivier VERHAEGHE ajoute que l'innovation est aujourd'hui une nécessité dans ce domaine car les technologies actuelles ne permettent pas aux industriels français d'être compétitifs.

Bruno FRIMAT souligne que le travail d'innovation doit aussi être tourné vers la réduction des impacts environnementaux de la production des batteries pour faire en sorte, en particulier, de réduire le plus possible l'utilisation de matières et ressources non recyclables².

5. Les acteurs et outils pour accompagner les transitions du tissu industriel des Hauts-de-France_

La Région Hauts-de-France, l'AFPA et Pôle Emploi Hauts-de-France présentent leurs rôles et les outils mis en œuvre pour accompagner les transitions du tissu industriel des Hauts-de-France, en particulier pour répondre aux besoins de formation et de recrutement dans le cadre de projets tels que celui d'ACC.

Retrouvez les diaporamas présentés par les intervenants sur [la page des comptes-rendus et replays](#) du site internet de la concertation

Le volet formation_

Thibault DOUAY, directeur de la formation professionnelle continue au sein de la Région Hauts-de-France, indique que l'adaptation des compétences est au cœur des préoccupations de la Région Hauts-de-France, soucieuse de faire correspondre les compétences aux besoins des entreprises. Il précise que la région forme actuellement plus de 70 000 travailleurs.

Il souligne la richesse de l'offre de formation existante et détaille les moyens d'accéder à cette offre, en fonction du statut de la personne concernée – jeune, demandeur d'emploi ou salarié –

² Un [Webinaire sur les impacts environnementaux des batteries](#) est organisé le mardi 13 avril 2021, dans le cadre de la concertation



qui détermine les organismes auxquels elle pourra s'adresser et les sources possibles de financement de la formation.

Il explique comment la Région Hauts-de-France adapte les formations aux besoins en compétences : la stratégie d'achat de formation par la Région repose sur quatre piliers :

- ↳ L'identification des besoins des entreprises : la Région s'appuie sur des contrats de branche et travaille avec les porteurs de projet pour enrichir et proposer une offre de formation locale ;
- ↳ L'identification des besoins des territoires : la Région s'appuie sur le service public de l'emploi local et mène une démarche de concertation permanente avec Pôle emploi de manière à avoir une complémentarité dans les achats de formation et à pouvoir proposer les formations les plus pertinentes possibles ;
- ↳ Les indicateurs de performance : la Région mesure les taux d'insertion et de satisfaction ;
- ↳ Le budget : la Région consacre plus de 400 M€ annuels à la formation des demandeurs d'emploi.

Thibault DOUAY souligne par ailleurs le besoin de diversification des choix professionnels, notamment pour les publics féminins, qui sont aujourd'hui sous-représentés dans les métiers de l'industrie. Il indique que l'un des enjeux, dans le cadre de projets tels que celui d'ACC, est d'ouvrir le champ des possibles et de faire en sorte d'accompagner tous les publics vers tous les métiers.

Jean-Charles DEBERT, directeur de l'innovation à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp), apporte une illustration concrète de l'adaptation du dispositif de formation aux besoins des entreprises, à travers la présentation de deux projets d'incubateurs portés par l'AFPA pour la formation dans le secteur des batteries.

Il explique que l'Etat a décidé d'engager en 2018 deux projets d'incubateurs pour la formation aux métiers liés à la fabrication de batteries afin d'expérimenter une offre de formation évolutive répondant aux besoins exprimés par les entreprises de la filière batterie. Il indique que l'objectif de ces incubateurs, déployés sur trois ans à Hazebrouck et à Châtellerauld, est d'aboutir à un référentiel de formation et de certification qui n'existe pas actuellement dans le domaine des batteries. Il s'agit de structurer une formation qualifiante reconnue par un titre du ministère du Travail, pouvant être déployée au niveau national.

Jean-Charles DEBERT indique que l'Afpa a développé deux filières de formation à travers cette expérimentation :

- ↳ EMBOR : électromécanicien batteries embarquées, option recyclage ;
- ↳ EMBA : électrotechnicien de maintenance de batteries et d'assemblage d'accumulateurs.





Après validation par le ministère du Travail, ces deux titres deviendront des titres homologués de niveau 3.

Le volet recrutement_

Didier THOMAS, directeur territorial de Pôle emploi Pas-de-Calais, présente le rôle de Pôle emploi dans le cadre de la mutation du domaine de l'emploi dans les Hauts-de-France. Il indique que la mission de Pôle emploi est à la fois d'accompagner les entreprises dans le recrutement de leurs salariés et les demandeurs d'emploi dans la recherche d'un métier. L'approche de rapprochement et de mise en cohérence de l'offre et la demande doit se développer le plus en amont possible pour permettre d'adapter les compétences sur le territoire. Cette mise en cohérence se fait en effet sur la base de compétences globales qui relèvent du savoir-faire mais aussi du savoir-être.

Didier THOMAS présente les cinq principales compétences recherchées par les entreprises de la construction automobile en région Hauts-de-France auxquelles s'ajouteront, pour ACC, des connaissances et des compétences directement associées au domaine des batteries électriques : technologie des batteries, techniques d'assemblage et de démantèlement, et essais et mesures électriques.

Il présente par ailleurs les cinq principales compétences des demandeurs d'emploi dans les métiers de la construction automobile et de l'industrie en Région Hauts-de-France. Pour la construction automobile, ces cinq compétences sont :

- Règles de sécurité
- Surveiller l'approvisionnement des machines, des installations et le flux des matières ou des produits
- Lecture de plan, de schéma
- Mécanique
- Retirer les produits non conformes d'une production.

Pour l'industrie, ces cinq compétences sont :

- Conditionner un produit
- Détecter, localiser les défauts d'aspect (surface, coloris...) des produits et les trier
- Suivre l'approvisionnement
- Alimenter une machine industrielle en matière ou produit
- Transporter les produits et rebuts vers des zones de stockage, expédition, recyclage...

Didier THOMAS indique que sur les territoires de Béthune et de Lens, plus de 600 demandeurs d'emploi possèdent déjà les cinq compétences principales de l'un ou l'autre domaine. Plus largement, au moins 3 000 demandeurs d'emploi ont la maîtrise d'au moins l'une de ces compétences principales demandées par les entreprises sur les bassins d'emploi de Béthune et Lens. Didier THOMAS souligne que le territoire dispose donc d'une ressource humaine apte à



répondre aux besoins d'entreprises telles qu'ACC, sous réserve de compléter et renforcer les compétences nécessaires.

Il indique que Pôle emploi se mobilise pour transformer la main d'œuvre au profit du développement économique du territoire :

- ↳ en s'assurant que tout demandeur d'emploi possédant des compétences transférables vers le secteur de la construction automobile, connaisse les entreprises et les opportunités d'emploi du secteur ;
- ↳ en aidant les entreprises dans la construction d'une ingénierie de recrutement, de la définition des postes jusqu'à l'intégration ;
- ↳ en étant le facilitateur des entreprises dans leurs liens avec les différents acteurs de l'emploi ;
- ↳ en accompagnant les demandeurs d'emploi sur les savoirs-être en mobilisant l'offre de services existante ;
- ↳ en identifiant les besoins de formation des demandeurs d'emplois en lien avec les besoins de l'entreprise, et en mettant en œuvre une politique d'achat de formations cohérente ;
- ↳ en organisant des rencontres directes entre les employeurs et les candidats ;
- ↳ en mobilisant les aides et mesures disponibles tant pour l'entreprise que pour les demandeurs d'emploi.

Échanges avec le public_

- ↳ **Un participant interroge ACC sur le nombre de brevets déposés ou qui seront déposés dans le cadre de son projet. Il demande par ailleurs où va se faire la formation interne à ACC : en Hauts-de-France, en Nouvelle Aquitaine ?**

Jean Baptiste PERNOT indique qu'ACC mène des activités de recherche et de développement à travers son centre de R&D et son usine pilote situés en Nouvelle Aquitaine, et travaille par ailleurs avec ses partenaires, dont Saft, avec lesquels il a déposé une dizaine de brevets pour les nouvelles technologies. De nouveaux brevets seront déposés au cours des prochaines années, en France, en Europe et dans le monde.

Hubert CHAPPOTTEAU, directeur des ressources humaines de la société ACC, indique que la localisation des formations de manière pérenne va dépendre de la réalité du besoin exprimé par ACC. La localisation des activités et des métiers va conditionner celle de la formation. Les formations pour le centre de R&D pourront être réalisées par des organismes locaux de formation, étant entendu que pour certains métiers, en particulier les postes d'ingénieur, les



formations sont nationales voire internationales. S'agissant des compétences qui seront nécessaires pour l'usine de Douvrin/Billy-Berclau, le recours à des formations dispensées dans la région doit contribuer de manière majeure au pourvoi des besoins d'ACC.

↳ **Un participant demande comment va se passer la création des formations. Il indique que les intervenants insistent à raison sur la formation professionnelle continue mais souhaite savoir ce qu'il en est de la formation initiale et des primo-arrivants sur le marché de l'emploi.**

Thibault DOUAY indique que la question est de savoir ce qui correspond à de nouveaux métiers et ce qui correspond à des besoins supplémentaires sur des métiers existants. Il souligne que les acteurs du territoire sont armés pour adapter l'offre de formation.

Sur le volet de la formation initiale, il indique que la Région a un rôle de pilotage, en partenariat avec l'Education nationale, qui a la charge de la formation initiale du point de vue pédagogique. Il explique que l'idée est de partir du travail d'identification des besoins pour mettre en place un appareil de formation adapté.

Jean-Charles DEBERT revient sur le titre « professionnel » qu'il a présenté au cours de son intervention. Il indique que dès lors que ce titre sera inscrit au répertoire national des certifications, il sera éligible à l'apprentissage, c'est-à-dire à toutes les formes d'emplois permettant de reconnaître les compétences. La validation des acquis de l'expérience permettra par ailleurs aux personnes concernées de valider le titre très rapidement. L'Afpa travaille à rendre mobile son dispositif de formation.

Anne-Sophie PARFANT, directrice de l'agence Pôle emploi de Nœux-les-Mines, indique que Pôle emploi met en œuvre des accompagnements intensifs à destination des jeunes. L'objectif est que le conseiller dédié à cet accompagnement se concentre sur l'intermédiation entre le jeune et l'entreprise.

↳ **Un participant demande s'il est possible de faire une transition professionnelle individuelle, sans entrer dans une démarche collective.**

Didier THOMAS explique qu'il s'agit du principe même de Pôle emploi que d'accompagner de façon personnalisée chacun des demandeurs d'emploi et d'offrir un accompagnement sur-mesure.

↳ **Un participant demande sur quel poste et avec quel besoin de formation, un technicien en maintenance de niveau BTS peut entrer chez ACC.**



Hubert CHAPPOTTEAU indique qu'ACC est dans une phase où les besoins sont en cours de précision ; ces besoins vont être partagés avec les interlocuteurs emplois et formation des Hauts-de-France afin de déterminer le niveau de compétence adapté. Il précise que dans l'usine de Douvrin/Billy-Berclau, des compétences de niveau BTS seront nécessaires pour des métiers de maintenance et de conduite d'installations.

6. Conclusion

Etienne BALLAN revient sur les principaux points de la réunion. Il relève la volonté forte de la part des acteurs du territoire d'accueillir le projet ACC, qui apparaît comme hautement symbolique. Il souligne que ce projet s'inscrit dans un ensemble, en cohérence avec les initiatives publiques.

Il rappelle l'enjeu de recherche et développement évoqué par les intervenants, et l'importance des aides publiques, dans une optique de rattrapage et de dépassement des concurrents du marché.

Il indique que la question des emplois indirects nécessitera des précisions complémentaires.

Il revient sur la question de l'adaptation entre l'offre et la demande de compétences, et note que la demande de compétences est en cours de construction. Il relève que l'essentiel des emplois ont vocation à être occupés dans une logique de proximité dans le cadre du projet d'ACC à Douvrin/Billy-Berclau.

Jean-Baptiste PERNOT remercie les participants et conclut la réunion.



Annexe



Questions et avis postés par les participants sur le livechat

↳ Emploi et formation

- Quelles conséquences pour l'emploi ?
- Bonjour, en termes d'employabilité, l'automobile représente un nombre conséquent d'emploi dans notre région. Merci à ACC d'avoir retenu Douvrin comme premier site français Gigafactory. Quel sera le nombre d'emplois indirects créés dans notre région ?
- Question sur l'emploi dans le cadre de la construction de l'usine puis des batteries.
- Il serait intéressant d'inviter un RH PSA qui expliquerait les mesures de transitions qui seront appliquées sur le site de PSA Douvrin pour accompagner les salariés vers ACC. Il faut un volume sur ce site jusqu'au moins 2030 pour assurer une reconversion.
- En termes d'emploi chez ACC Angoulême, des salariés du bassin peuvent-ils postuler pour cette région ?
- Un technicien en maintenance de niveau BTS : sur quel poste et quel est le besoin de formation pour entrer chez ACC ? Les formations de niveau 3 comme présenté précédemment ?
- Comment se passera la formation ? Est-ce que des centres de formation régionaux proposeront des modules ? ou alors les formations se dérouleront-elles à Angoulême ?
- Des nouveaux métiers et un nouvel outil industriel, comment allez-vous gérer ça ? formation, accompagnement en local ?
- Peut-on faire une transition professionnelle individuelle et non collective ?
- Les formations existent-elles déjà ?
- A raison, les intervenants insistent sur la formation professionnelle, mais qu'en est-il de la formation initiale et des formations supérieures. Des liens existent-ils avec les Écoles et les Universités régionales ? Derrière la question, il y a bien sûr l'enjeu des jeunes primo-accédants au marché du travail.

↳ Recherche et développement

- J'imagine que les batteries construites bénéficieront des Meilleurs Techniques Disponibles, légèreté, rapidité de recharge, dans un secteur qui évolue rapidement face à une concurrence très agressive.
- Une idée du nombre de brevet en cours ?
- Qu'est-ce qui vous différenciera de la Chine ?



↳ **Financement du projet**

- Peut-on avoir une idée du tour de table financier ?
- Quelle est la part du plan de relance français ? Européen ?

↳ **Avis sur le projet**

- France Nature Environnement est favorable à ce projet avec effectivement la réflexion sur les mobilités.